COMMUNAUTÉ SAINT-MARTIN

Présentation

La Communauté Saint-Martin est une association publique cléricale de droit pontifical, fondée en 1976 à Gênes par l'abbé Jean-François Guérin (1929-2005). Elle rassemble des prêtres et des diacres séculiers vivant en petites communautés et exerçant leur ministère dans les diocèses. Sa maison-mère et son séminaire sont installés à Évron (Mayenne). En 2026, elle compte environ 206 prêtres et diacres ainsi qu'une centaine de séminaristes.

Le fondateur et les premières années

Ordonné prêtre en 1955, Jean-François Guérin est d'abord vicaire à la cathédrale de Tours, puis aumônier de lycées dans cette ville à partir de 1959. Un conflit avec l'archevêque de Tours, dans le contexte des débats autour du concile Vatican II, le conduit à quitter le diocèse. Il fonde la Communauté Saint-Martin à Gênes en 1976 et la dirige jusqu'en 2004. Son influence sur la formation et la vie des premiers membres est décrite comme considérable.

Les enquêtes des Jours retracent son parcours et son orientation ecclésiale très conservatrice. Elles rappellent son passage comme aumônier de lycées. En revanche, les sources publiques consultées ne permettent pas d'établir que son départ de cette fonction aurait été lié à des abus sur des élèves. Cette hypothèse, évoquée dans une remarque adressée à la rédaction de la présente fiche, n'est donc pas reprise comme un fait.

Autorité, accompagnement spirituel et secret de confession

Des témoignages d'anciens membres recueillis dans le cadre de la visite pastorale de 2022-2023 décrivent une autorité très personnelle et intrusive. Guérin cumulait les fonctions de supérieur, de père spirituel et de confesseur ; certains témoignages évoquent aussi le contrôle du courrier des séminaristes. Cette concentration des fonctions brouillait la distinction entre le for interne (conscience et accompagnement spirituel) et le for externe (gouvernement et discipline).

Une enquête de La Croix publiée en mars 2026 rapporte le témoignage d'un ancien membre qui affirme que Guérin aurait trahi une confidence faite en confession. Il faut présenter cet élément comme un témoignage rapporté, non comme une conclusion judiciaire ou canonique. Le canon 1386 §1 prévoit qu'un confesseur qui viole directement le secret sacramentel encourt une excommunication latae sententiae réservée au Saint-Siège ; une violation indirecte est punie selon la gravité. La qualification dépend de la nature précise des faits : on ne peut donc affirmer, sur la seule base du témoignage publié, qu'une excommunication a été encourue.

Témoignages de gestes à caractère sexuel

Plusieurs anciens membres ont rapporté des gestes physiques imposés par Guérin, notamment des baisers sur le cou ou sur les lèvres. Les personnes entendues par les visiteurs étaient majeures au moment des faits évoqués. Les assistants apostoliques ont parlé de gestes pouvant relever de délits à caractère sexuel (« baisers forcés ») et d'un « climat abusif » dans l'exercice de l'autorité et l'accompagnement spirituel.

Le fondateur étant décédé en 2005, il ne peut faire l'objet de poursuites pénales. Ces témoignages ne constituent pas une condamnation judiciaire, mais les autorités ecclésiales les ont jugés suffisamment sérieux pour demander un travail de vérité sur la fondation et son héritage. Les témoignages rendus publics concernent des hommes. Il est plus rigoureux de décrire les faits rapportés que d'attribuer au fondateur une orientation sexuelle qui ne peut être déduite de ces seuls éléments.

Thérapies dites de conversion et Tony Anatrella

Dans une enquête publiée en juin 2022, Les Jours rapporte le témoignage d'un ancien séminariste selon lequel, dans les années 2000, des séminaristes identifiés comme homosexuels auraient été envoyés chez le prêtre et psychothérapeute Tony Anatrella, dans le cadre de démarches décrites comme des thérapies de conversion. Selon ce témoin, le refus pouvait entraîner l'exclusion du séminaire. Il s'agit d'un témoignage journalistique attribué à un ancien membre, qui ne doit pas être généralisé à tous les séminaristes.

Le diocèse de Paris a rendu publique, le 17 janvier 2023, l'issue de la procédure canonique visant Anatrella. À la suite de dénonciations, dont les procédures judiciaires françaises avaient été classées sans suite pour prescription, le Dicastère pour la Doctrine de la foi lui a enjoint de cesser toute activité professionnelle comme thérapeute. Une monition avec précepte pénal lui a imposé d'autres restrictions, notamment la cessation de ses activités publiques et de ses facultés de confesser. Il est donc plus exact de parler de mesures canoniques que d'une condamnation pénale française.

Réseaux politiques et milieux d'extrême droite

Une enquête des Jours publiée en juin 2022 décrit les relations entretenues par certaines figures de la Communauté Saint-Martin avec des personnalités et réseaux de la droite conservatrice et de l'extrême droite, notamment Patrick Buisson, Philippe de Villiers et Éric Zemmour. Elle examine en particulier les réseaux de don Louis-Hervé Guiny, responsable de la formation des séminaristes de 2004 à 2022. Ces éléments documentent des relations concernant certaines personnes ; ils ne permettent pas d'assimiler l'ensemble des membres de la communauté à ces courants politiques.

Formation des séminaristes : des critiques antérieures à la visite

En septembre 2021, La Croix publiait une enquête dans laquelle plusieurs prêtres et anciens séminaristes saluaient la qualité de la formation intellectuelle, tout en exprimant des réserves sur un recrutement parfois jugé trop jeune et sur l'influence de certains responsables. Le journal interrogeait notamment don Louis-Hervé Guiny, responsable de la formation depuis 2004, et soulignait la nécessité de distinguer gouvernement, accompagnement spirituel et confession.

Une remarque transmise lors de l'amendement de cette fiche signale une procédure devant le Tribunal pénal canonique national concernant don Louis-Hervé Guiny. Les sources publiques consultées ne permettent pas de confirmer précisément l'état, l'objet et le stade de cette procédure. Elle n'est donc pas présentée comme un fait établi ; cette mention pourra être actualisée à partir d'une communication officielle ou d'une source vérifiable.

La visite pastorale de 2022-2023

Une visite pastorale périodique, demandée par la Communauté et décidée par le Dicastère pour le clergé, s'est déroulée de juillet 2022 à janvier 2023 sous la responsabilité de Mgr Benoît Bertrand. Le rapport, d'environ 1 300 pages, n'a pas été rendu public. Les communications officielles reconnaissent des aspects positifs et le service pastoral rendu, mais demandent aussi une relecture de l'histoire, de la gouvernance, de la pastorale des vocations et de la formation. Les assistants apostoliques ont indiqué que des personnes entendues avaient décrit un climat abusif dans l'exercice de l'autorité et l'accompagnement spirituel, ainsi que des gestes pouvant relever de délits à caractère sexuel.

Supervision apostolique et réformes

Le 4 juillet 2024, à la suite de la visite pastorale, le Dicastère pour le clergé a nommé Mgr Matthieu Dupont, évêque de Laval, et le père François-Marie Humann, abbé de Mondaye, assistants apostoliques pour trois ans. Leur mission porte notamment sur la relecture de l'histoire de la fondation, la formation initiale et permanente, la pastorale des vocations et la gouvernance. Il s'agit d'une mesure canonique d'accompagnement et de supervision, non d'une dissolution.

La commission indépendante CIVER-CSM

Le 2 mars 2026, la Communauté a annoncé la création de la Commission indépendante Vérité, Écoute et Responsabilités (CIVER-CSM), présidée par Jean-François Guillot, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes. Son mandat porte sur l'histoire de la communauté, son fondateur et son évolution jusqu'à aujourd'hui. Elle doit recueillir les témoignages, examiner les dysfonctionnements éventuels et formuler des recommandations. La Communauté annonce l'ouverture de ses archives et la possibilité de témoigner dans des conditions présentées comme garantissant l'anonymat et la confidentialité. Les résultats sont attendus au second semestre 2027.

Situation actuelle

La Communauté Saint-Martin poursuit ses activités et demeure une association publique cléricale de droit pontifical. Elle est accompagnée jusqu'en 2027 par deux assistants apostoliques. Les questions soulevées publiquement concernent notamment l'exercice de l'autorité par le fondateur, la confusion entre gouvernement et accompagnement spirituel, les témoignages de gestes à caractère sexuel, les méthodes de formation et les réseaux de certaines figures de la communauté. La CIVER-CSM doit poursuivre le travail de vérité et d'écoute ; ses conclusions, attendues en 2027, pourront préciser les faits et responsabilités qui ne sont pas encore établis publiquement.

Sources principales

- Conférence des évêques de France, « Deux assistants apostoliques nommés pour la Communauté Saint-Martin », juillet 2024. https://eglise.catholique.fr/espace-presse/communiques-de-presse/553903-deux-assistants-apostoliques-nommes-pour-la-communaute-saint-martin/
- Le Monde, « Baisers forcés et "climat abusif" », 7 août 2024. https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/08/07/baisers-forces-et-climat-abusif-la-puissante-communaute-catholique-saint-martin-sommee-de-se-reformer_6270966_3224.html
- La Croix, « L'abbé Guérin, ambivalent fondateur de la communauté Saint-Martin », mars 2026. https://www.la-croix.com/religion/enquete-sur-l-abbe-guerin-ambivalent-fondateur-de-la-communaute-saint-martin-20260304
- Les Jours, Timothée de Rauglaudre, « La revanche de l'abbé Guérin », 1er juin 2022. https://lesjours.fr/obsessions/communaute-saint-martin/ep2-abbe-guerin/
- Les Jours, « Délivre-nous du mâle », 16 juin 2022. https://lesjours.fr/obsessions/communaute-saint-martin/ep3-therapies-conversion/
- Les Jours, « À l'extrême droite du Père », 28 juin 2022. https://lesjours.fr/obsessions/communaute-saint-martin/ep4-extreme-droite/

- La Croix, Mikael Corre, « Communauté Saint-Martin, l'avenir de l'Église de France ? », 20 septembre 2021. https://www.la-croix.com/Religion/Communaute-Saint-Martin-pretres-demain-2021-09-20-1201176285
- Diocèse de Paris, communiqué sur l'issue de la procédure canonique visant Tony Anatrella, 17 janvier 2023. https://dioceseparis.fr/communique-de-presse-a-propos-de-l.html
- Code de droit canonique, canon 1386 §1, texte du Saint-Siège. https://www.vatican.va/archive/cod-iuris-canonici/fra/documents/cic_libro6_cann1378-1389_fr.html
- Communauté Saint-Martin, présentation de la CIVER-CSM, 2 mars 2026. https://www.communautesaintmartin.org/2026/03/02/commission-independante/

https://apres-la-ciase.fr/tags/communaut%C3%A9-saint-martin/